

**De :** Douheret, Edouard <EDouheret@chu-grenoble.fr>

**Envoyé :** mercredi 15 juillet 2020 16:41

**À :** Syndicat Autonomes UNSA Sante, <SyndicatUNSA@chu-grenoble.fr>

**Cc :** Verdun, Francois <FVerdun@chu-grenoble.fr>; Sorrentino, Monique <MSorrentino@chu-grenoble.fr>; Fidon, Estelle <EFidon@chu-grenoble.fr>; Vial, Sebastien <svial@chu-grenoble.fr>; Villard, Laurent <LVillard1@chu-grenoble.fr>

**Objet :** RE: Note de service DG/ED/20-005

Bonjour M. Hamdani,

Vous avez saisi François Verdun au sujet de la récente procédure de désignation de surveillant de garde.

De par la nature des missions confiées, cette procédure a été initiée par la direction générale et organisée conjointement par la DST et la DAEL. Je vais par ce mail vous confirmer des informations dont je vous avais déjà fait part à l'oral.

Tout d'abord, je rappelle que la désignation du surveillant de garde ne relève pas d'un concours au sens strict du terme. Il n'y a donc aucune obligation de délais ni de forme, que ce soit sur la publicité donnée à ce futur recrutement, de composition de jury ou d'ailleurs de tout autre point d'organisation. C'est la raison pour laquelle, au cours des dernières années et sauf erreur de ma part, il n'y a pas eu de procédure de désignation telle que nous l'avons organisée cette année, ce qui n'a pas empêché l'institution de renouveler ses surveillants de garde au fil des départs, de façon parfaitement réglementaire. Formellement, il s'agit de positionner un ou plusieurs agents sur une ligne d'astreinte déjà existante.

Je comprends le caractère particulier que revêt cette astreinte, au vu du nombre relativement restreint des agents qui l'assurent et de son importance stratégique puisque le surveillant de garde, au CHU de Grenoble-Alpes, assure la continuité et la coordination des services techniques et logistiques au service des unités de soins et auprès du directeur de garde, les soirs et week-end tout au long de l'année. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité cette année faire un recrutement ouvert et ordonné, avec appel à candidature et auditions d'un certain nombre de candidats. Si la note du 8 juin n'a pas été diffusée en liste générale, c'est bien qu'a été prise en compte la spécificité des missions de surveillants de garde qui renvoient à des compétences et des métiers ciblés à l'hôpital.

Si également le délai pour candidater a pu vous paraître court, je vous confirme qu'il a été le même pour tous les candidats (17 au total). Beaucoup parmi eux, étant au fait des perspectives de départs en retraite de leurs collègues, s'étaient déjà manifestés ces derniers mois pour proposer de prendre leur suite. La direction n'avait volontairement répondu à aucune de ces sollicitations jusqu'à ce jour, souhaitant susciter toutes les candidatures et ne pas donner l'impression de décider en petit comité ou sur la foi de critères manquant de transparence. C'est pour cela, à nouveau, que cette procédure de sélection et de désignation a été organisée en juin-juillet (sélection en deux temps sur dossier, puis sur entretien).

Concernant vos allégations sur la neutralité du jury, elles sont infondées et inutilement polémiques. Le terme de conflit d'intérêt que vous utilisez est hors de propos. Nous restons néanmoins à l'écoute de tout élément de contexte qui aurait échappé au jury concernant tel ou tel candidat, et qui n'aurait pas été en considération pour établir le classement final.

Au vu de la technicité des missions, il n'est pas incohérent de prendre en compte l'avis des directeurs fonctionnels concernés, tout comme celui d'un directeur fonctionnel qui assure lui-même des gardes, ainsi que celui d'un cadre supérieur de santé, représentant les attentes et la vision des soignants. Le choix a été fait de ne pas élargir davantage le jury, afin de ne pas déséquilibrer les échanges avec les candidats. Je tiens à votre disposition, si vous le souhaitez, les critères qui ont prévalu au classement des candidats. Ont été pris en compte : le parcours des candidats, leurs motivations, leur connaissance de l'établissement, de leur propre corps de métier et d'autres à l'hôpital. La connaissance des organisations soignantes a été aussi appréciée par le jury. Des mises en situation ont été proposées aux candidats durant les entretiens. Pour les candidats non retenus, des réponses écrites ont été faites et des entretiens de débriefing ont été proposés.

Je sais, tout comme vous, que certains ont pu être déçus, mais il en va ainsi de toute procédure sélective. Les explications ont été données et j'ai moi-même encouragé certains à candidater de nouveau, lorsque l'occasion se représentera.

Je reste à votre écoute pour toute précision éventuelle.

Cordialement,

Edouard Douhéret  
Directeur achats, équipements, logistique  
CHU Grenoble-Alpes  
Pour le jury de sélection